

Direction générale de l'Aviation civile

Service Technique de l'Aviation Civile

Département Sûreté, Équipements

Division Sûreté

CERTIFICAT de TYPE
D'ÉQUIPEMENT de DETECTION
DGAC – CER058

Ce certificat, établi en application du règlement (CE) n° 2320/2002 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002, du code de l'aviation civile et de l'arrêté du 28 juin 2005 relatif aux procédures de certification des équipements de certification des équipements de détection utilisés pour la sûreté du transport aérien et délivré à

High Tech Detection Systems
Parc d'Activités du Moulin de Massy – 3, rue du Saule Trapu
B.P.246 – 91882 MASSY Cedex

atteste que l'équipement dont le type est identifié ci-après est certifié conforme aux conditions techniques applicables :

Équipement radioscopique de détection non automatique
modèle Rapiscan 627 XR

Caractéristiques définissant le type :

Dimensions tunnel : 100 x 100 mm
Générateur : 140 kV – 0,7 mA
Positions générateur : Latérale Basse
L détection diodes 2 mm – 1408 diodes (22 cartes de 64 diodes) – scintillateur Crystal
Version Logiciel : 2008.905.3001.80
Version logiciel TIP : 2008.905.3001.80

Ce certificat doit être accompagné de son *Annexe CER058* qui précise les conditions particulières d'utilisation de l'équipement et la référence de l'outil qui doit être utilisé pour vérifier le bon fonctionnement de l'équipement.

Ce certificat demeure valide jusqu'à ce qu'il soit suspendu ou retiré.

En application de l'arrêté précité, le service technique de l'aviation civile, ou tout organisme dûment mandaté et travaillant sous son contrôle exclusif, est autorisé à émettre, pour le compte du ministre chargé de l'Aviation civile, un certificat individuel pour chaque appareil produit en conformité avec l'appareil identifié par le présent certificat de type. Ce certificat individuel atteste d'un niveau de performance au moins égal au seuil fixé pour ce type d'appareil et doit être présenté, accompagné de son annexe, par l'utilisateur de l'équipement sur simple demande des services compétents de l'État.

délivré le : **19 DEC. 2008** *Le chef du service technique de l'aviation civile*



ANNEXE CER058

Conditions particulières et limites d'utilisation :

Néant

Référence du manuel d'installation :

9210633 Rév 5

Référence du manuel d'utilisation :

9210633 Rév 5

Référence du manuel de maintenance :

9210633 Rév 5

Référence du manuel opérateur :

9210633 Rév 4

Référence du manuel d'intégration :

23150000 Mod Kit

Référence du manuel de mise en réseau :

TMAS Rév A

Référence de la procédure et de l'outil destiné à vérifier le bon fonctionnement de l'équipement :

Procédure de vérification du maintien de la qualité d'image – Valise
EQI STP fourni avec l'appareil